

**COMMUNE DE CURAN**  
**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**5 AVRIL 2024 – 20h30**

Date de convocation : 28 mars 2024

Le cinq avril deux mille vingt-quatre, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean Louis GRIMAL, Maire.

**Etaient présents tous les membres en exercice.**

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Secrétaire de séance : Nathalie COSTES BOUSQUET

Les élus présents physiquement constituent le quorum nécessaire aux délibérations.

Il est demandé aux élus s'ils ont des remarques sur le procès-verbal de la dernière réunion du conseil, en date du 22 mars 2024.

Ce PV n'apporte aucune remarque et est adopté.

**Ordre du jour de la séance :**

Délibérations :

- Vote des taux d'imposition 2024
- Vote des subventions aux associations loi 1901
- Vote des affectations de résultats 2023 et budgets 2024
  - Budget principal
  - Budget eau
  - Budget assainissement
  - Budget lotissement La Roque

**Délibérations prises :**

**Vote des taux de la fiscalité directe locale 2024 (2024/03/1)**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 14 avril 2023, le conseil municipal avait fixé les taux des impôts à :

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 37.76 % ;
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 101.20 %
- taxe d'habitation (TH) : 9.86 %

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide**

1. de modifier ainsi les taux d'imposition en 2024 par rapport à ceux de 2023 ( + 2%) :

TH : 10.06 %

TFB : 38.52 % %

TFPNB : 103.22 %

2. de charger Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

*Membres ayant approuvé la délibération : 11*

---

**Attribution des subventions aux associations loi 1901 (2024/03/2)**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal une enveloppe de 6 300 € à répartir entre les différentes associations Loi 1901.

Ainsi il propose :

Libellé de l'association	Montant en Euros
--------------------------	------------------

AAPPMA du Lévezou (pêche)	200
ADMR	600
Amicale des Sapeurs Pompiers Salles-Curan	400
APEL Ecole Marianne Julien	2 000
Club des Genêts d'Or	200
Comité des Fêtes de Curan	400
Entente Salles-Curan Curan	780
Familles Rurales de Curan	500
FNACA Salles-Curan Curan	200
Lou Cami Farrat	200
MJC de Salles Curan	300
Société de chasse de Curan	200
Sport Quilles Curan-Bouloc	320

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

- L'attribution des subventions aux associations ainsi présentées
- D'approuver l'inscription au budget primitif 2024 des subventions (article 65748) et leur versement aux associations nommées

*Membres ayant approuvé la délibération : 11*

### Budget communal – affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 (2024/03/3)

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Jean Louis GRIMAL, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 58 855.19 €  
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 11  
Nombre de membres présents : 11  
Nombre de suffrages exprimés : 11  
VOTES : Contre 0 Pour 11

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<b>A Résultat de l'exercice</b>	
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	58 855.19 €
<b>B Résultats antérieurs reportés</b>	
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0.00 €
<b>C Résultat à affecter</b>	
= A+B (hors restes à réaliser)	58 855.19 €
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	
<b>D Solde d'exécution d'investissement</b>	-83 618.84 €
<b>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</b>	0.00 €
<b>Besoin de financement F</b>	=D+E -83 618.84 €
<b>AFFECTATION = C</b>	=G+H 58 855.19 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	58 855.19 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	0.00 €
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (5)</b>	0.00 €

*Membres ayant approuvé la délibération : 11*

### Budget principal Commune – Approbation du budget primitif 2024 (2024/03/4)

Il est demandé au conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2024 du budget principal

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

APPROUVE le budget primitif 2024 du budget principal Commune arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	429 248.12	429 248.12
Section d'investissement	421 834.78	421 834.78
TOTAL	851 082.90	851 082.90

Membres ayant approuvé la délibération : 11

### Budget eau – Approbation du budget primitif 2024 (2024/03/5)

Il est demandé au conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2024 du budget eau

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

APPROUVE le budget primitif 2024 du budget eau arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section d'exploitation	96 729.63	96 729.63
Section d'investissement	93 599.56	93 599.56
TOTAL	190 329.19	190 329.19

Membres ayant approuvé la délibération : 11

### Budget assainissement – Approbation du budget primitif 2024 (2024/03/6)

Il est demandé au conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2024 du budget assainissement:

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

APPROUVE le budget primitif 2024 du budget assainissement arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section d'exploitation	36 164.56	36 164.56
Section d'investissement	77 843.00	77 843.00
TOTAL	114 007.56	114 007.56

Membres ayant approuvé la délibération : 11

### Budget lotissement La Roque – affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 (2024/03/7)

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU ASSEMBLÉE AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023

Le Assemblée réuni sous la présidence de Jean Louis GRIMAL, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 38 264.51 €  
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 11  
Nombre de membres présents : 11  
Nombre de suffrages exprimés : 11  
VOTES : Contre  Pour

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<b>A. Résultat de l'exercice</b>	
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	38 264.51 €
<b>B. Résultats antérieurs reportés</b>	
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0.00 €
<b>C. Résultat à affecter</b>	
= A+B (hors restes à réaliser)	38 264.51 €
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	
<b>D. Solde d'exécution d'investissement</b>	-24 703.41 €
<b>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</b>	0.00 €
<b>Besoin de financement F</b>	=D+E -24 703.41 €
<b>AFFECTATION = C</b>	=G+H 38 264.51 €
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b>	24 703.41 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F	
<b>2) H Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	13 561.10 €
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (5)</b>	0.00 €

Membres ayant approuvé la délibération : 11

## Budget Lotissement La Roque – Approbation du budget primitif 2024 (2024/03/8)

Il est demandé au conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2024 du budget lotissement La Roque

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

APPROUVE le budget primitif 2024 du budget lotissement La Roque arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Section de fonctionnement	186 312.51	186 312.51
Section d'investissement	74 713.41	74713.41
TOTAL	261 025.92	261 025.92

*Membres ayant approuvé la délibération : 11*

---

### Divers :

- Monsieur le Maire fait état de la réunion de présentation de la fusion des Communautés de Communes Lévézou-Pareloup et Pays de Salars. Cette réunion a eu lieu en présence d'avocats et de fiscalistes afin d'étudier au plus près les ajustements nécessaires comme la CFE et la TF. Les taux seront harmonisés fiscalement sur 6, 10, 12 ans ; sujet en analyse et réflexion. Certains conseillers municipaux se demandent quel est l'intérêt de cette fusion ? est-ce si économique ? De prochaines réunions auront lieu ; les conseils municipaux des deux communautés de communes seront consultés.
- La Fouon : nous sommes toujours en attente du devis du BET INSE pour la faisabilité du projet
- Stations d'épurations : le lancement de l'appel d'offre pour la maîtrise d'œuvre aura lieu le 15 avril 2024

La séance est levée à 22h30

Observations	SIGNATURES	
	Secrétaire de séance	Maire